

## LM2P Patrimoine

### BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023

<b>Honoraires maximum au titre d'un mandat de vente</b>				
<b>Prix de vente</b>				<b>Honoraires TTC</b>
De	0 €	à	35 000 €	<b>Forfait 3 500 €</b>
De	35 001 €	à	100 000 €	<b>7%</b>
De	100 001 €	à	200 000 €	<b>5%</b>
De	200 001 €	à	250 000 €	<b>4,5%</b>
De	250 001 €	à	350 000 €	<b>4,0%</b>
De	350 001 €	à	450 000 €	<b>3,5%</b>
Au-delà de 450 001 €				<b>3%</b>

Ces honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat, et ces tranches ne sont pas cumulatives.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

En cas d'intervention dans le cadre de la vente d'immeubles neufs (vente en VEFA) auprès d'un promoteur, LM2P Patrimoine appliquera la grille tarifaire imposée par le promoteur et acceptée par LM2P Patrimoine.

<b>Honoraires maximum au titre d'un mandat de recherche</b>				
<b>Prix d'achat</b>				<b>Honoraires TTC</b>
De	0 €	à	100 000 €	<b>7%</b>
De	100 001 €	à	200 000 €	<b>5%</b>
De	200 001 €	à	250 000 €	<b>4,5%</b>
De	250 001 €	à	350 000 €	<b>4%</b>
De	350 001 €	à	450 000 €	<b>3,5%</b>
Au-delà de 450 001 €				<b>3,0%</b>

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur, et ces tranches ne sont pas cumulatives.

En cas d'acquisition d'un bien faisant l'objet d'honoraires de vente de la part d'un tiers, les honoraires de recherche se cumuleront à ces derniers.

Il est précisé que les barèmes ci-dessus ne peuvent jamais être dépassés et que si les honoraires doivent être effectivement appliqués dans la majorité des transactions, il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

LM2P Patrimoine  
**BAREME D'HONORAIRES**  
**MISE EN LOCATION D'UN BIEN**

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023

Intégralement déductibles des revenus fonciers

<b>Honoraires de Mise en location du bien</b>		
<b>Appartement / Maison</b>	<b>Bailleur</b>	<b>Locataire</b>
. Honoraires création du dossier, multidiffusion, visite, constitution des	10 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>
. Honoraires d'état des lieux	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
Total	<b>13 € / m<sup>2</sup></b>	<b>13 € / m<sup>2</sup></b>